

## **Antennes-relais sur le Coteau de Nogent : une dose de transparence mais pas de réelle concertation.**

Lorsque Bouygues Telecom émet le 5 octobre 2005 un communiqué de presse sous le titre « *Bouygues Telecom installe en toute transparence une antenne-relais dans le quartier du coteau de Nogent* » puis invoque à trois reprises dans ce communiqué une « concertation » avec les riverains, l'Association du Coteau de Nogent (ACN)<sup>1</sup> se doit de répondre.

En vue d'encadrer les conditions d'installations des antennes-relais, la Municipalité de Nogent-sur-Marne a mis en place, le 4 juillet 2002, une Charte de bonne conduite à laquelle tous les opérateurs Telecom ont adhéré.

Celle-ci disposait notamment : « *Les opérateurs s'engagent envers la collectivité à (...) accepter les discussions sur une installation existante ou future dans un souci de respect de la réglementation en vigueur, de l'environnement et de la qualité de esthétique des lieux, en vue de définir un compromis acceptable par tous (opérateur, ville, riverains) visant par exemple à réorienter ou intégrer les antennes dans le paysage, à modifier voir déplacer l'installation, à étudier l'implantation sur un autre site ... .».*

La transparence traduit le souci des parties d'exprimer la vérité sans l'altérer.

Il doit être rappelé qu'aucune concertation préalable n'a jamais eu lieu puisque justement ce sont des adhérents de l'ACN qui ont découvert pendant l'été 2004 le projet d'installation d'antennes-relais à la suite d'un affichage rue François Rolland.

Face à l'inquiétude grandissante suscitée par ce projet et à la mobilisation des riverains - ceux-ci ayant demandé à l'ACN d'être leur porte parole -, Bouygues Telecom a été amené à découvrir les mérites de la transparence.

Effectivement diverses réunions d'informations eurent lieu avec le concours de la Mairie pour expliquer les conditions de cette installation.

L'ACN a toujours réclamé l'application de la Charte de bonne conduite « *en vue de définir un compromis acceptable par tous* » et ce y compris devant l'instance départementale qui s'est réunie le 27 juin 2005 en présence du représentant du Préfet, de la DDASS et de l'ANF.

La vraie concertation impliquant une décision prise en commun, force est de constater que le projet d'antennes-relais n'a jamais fait l'objet d'un accord.

Il est particulièrement choquant que la société Bouygues Telecom invoque aujourd'hui la transparence pour ne pas respecter les engagements pris par elle dans la Charte de bonne conduite et justifie ainsi sa volonté de passer outre aux inquiétudes exprimées par les habitants du coteau de Nogent.

Cette situation n'a pas échappé à votre journal qui intitule à juste titre son article « Les antennes-relais seront installées quand même ».

Vos lecteurs apprécieront.

---

<sup>1</sup> [www.coteaudenogent.FR](http://www.coteaudenogent.FR)